



La sécurité des mères et des nouveau-nés sera-t-elle sacrifiée sur l'autel de la démagogie ?

Alors qu'une commune du Cher vient de voter une prime qui bafoue le droit et l'éthique médicale sans qu'aucune autorité de santé ne trouve rien à redire, le gouvernement annonce qu'un «plan d'action complet pour les maternités » sera divulgué dans les prochaines semaines, sans avoir ni consulté ni même averti les professionnels de la périnatalité. Ces deux faits récents, qui interviennent quelques mois après le vote d'un moratoire sur la fermeture des maternités, font craindre à nos sociétés savantes que la sécurité des mères et des nouveau-nés ne soient définitivement sacrifiée sur l'autel de la démagogie à l'approche des prochaines échéances électorales.

Une prime scandaleuse qui bafoue le droit et l'éthique

« *La médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce* » : c'est un principe déontologique fondamental consacré par l'article R. 4127-19 du Code de la santé publique, qui précise que sont interdits « *tous les procédés de concurrence déloyale* ». Or, le maire de Saint-Amand-Montrond (Cher), qui est également président du Conseil de surveillance du centre hospitalier de sa commune, a fait voter début décembre l'octroi d'une prime de 1000€ aux femmes qui choisiraient d'y accoucher. Son objectif : « *Limiter les fuites de mamans (...) celles qui préfèrent aller accoucher à Bourges* »¹.

Il s'agit donc, par un procédé commercial, d'entraver le libre choix des femmes qui privilégient, à juste titre, la sécurité sur la proximité. Car la maternité de Bourges dispose des moyens nécessaires pour faire face de façon sécurisée aux complications imprévisibles, maternelles et néonatales, qui peuvent se produire lors des accouchements, ce qui n'est pas le cas de la maternité de Saint-Amand-Montrond.

Le maire, qui brigue un nouveau mandat, aurait pu aider ses administrées à accoucher dans des conditions optimales de sécurité en leur offrant, par exemple, des bons de transport pour se rendre à la maternité de

¹ Article du *Berry Républicain*, édition du 29/11/2025



Bourges. Il préfère octroyer une prime de risque à laquelle seront surtout sensibles les familles les moins favorisées et qui ne fera que renforcer les inégalités face à l'accès aux soins.

Le silence assourdissant des autorités de santé

Les autorités de santé n'ont pu ignorer cette mesure annoncée à grand renfort de battage médiatique. Mais **pas un mot de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire qui aurait pourtant dû demander la cessation d'activité de la maternité de Saint-Amand-Montrond depuis plusieurs années**, en vertu des décrets de périnatalité de 1998. Ceux-ci prévoient, en effet, la fermeture des services qui réalisent moins de 300 accouchements par an **et pratiquent ainsi trop peu de gestes obstétricaux, de réanimation maternelle et néonatale pour pouvoir assurer la sécurité des soins**. Ce qui est le cas de cette maternité du Cher depuis... 2021 !

Silence assourdissant également du côté du Conseil de l'Ordre des médecins, alors que cette prime de 1000€ consacre une marchandisation contraire à la déontologie médicale, dont l'Ordre est pourtant chargé d'assurer le respect.

Silence également du côté du ministère de la Santé, d'où nous est venue une autre nouvelle inquiétante...

Un plan pour les maternités décidé sans concertation

Le 9 décembre, à l'Assemblée nationale, Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée à l'autonomie et au handicap, annonçait à la sauvette, devant un hémicycle quasiment vide que : « *Stéphanie Rist (ministre de la Santé) dévoilera dans les prochaines semaines un plan d'action complet pour les maternités afin de concilier la qualité des soins et l'accès aux soins* »².

Cette annonce a créé la stupeur parmi nos sociétés savantes qui n'ont été ni consultées, ni même averties par le ministère de la Santé. Elle suscite les craintes les plus vives qu'une voie contraire à ce que préconisent unanimement les professionnels ne soit choisie. Car cette annonce a été faite en conclusion

² [Vidéo sur le site de l'Assemblée nationale](#) (à environ 1h01mn de la vidéo)



d'un propos concernant une maternité privée réalisant moins de 200 accouchements/an, à laquelle Stéphanie Rist a confirmé le soutien financier de l'Etat par la voix de sa ministre déléguée.

Des mesures qui nuisent à la sécurité et coûtent cher au contribuable

Cette prime de 1000€ et ces annonces du ministère font tristement écho au vote par l'Assemblée nationale, en mai dernier, d'un moratoire sur les fermetures des maternités. Nous craignons qu'à l'approche des échéances électorales, la démagogie ne l'emporte définitivement sur la sécurité des femmes et des nouveau-nés. **Car les petites maternités ne répondent pas à tous les standards de soins que les Français sont en droit d'attendre au XXI^e siècle.** C'est précisément pourquoi, les femmes les mieux informées s'en détournent. C'est aussi pour cette raison que les professionnels de santé, particulièrement les nouvelles générations, ne veulent pas y exercer.

Ces établissements, aux équipes généralement incomplètes et instables, ne subsistent pour la plupart qu'en ayant massivement recours à des intérimaires, procédé dont la Cour des comptes a dénoncé le coût exorbitant dans un rapport de juillet 2024. Ajouter des primes pour inciter les femmes à y accoucher ne fait qu'alourdir l'addition payée, in fine, par les contribuables. Ces sommes trouveraient un bien meilleur emploi si elles étaient investies pour réorganiser et sécuriser l'offre de soins !

La maison brûle et nos élus se cramponnent au passé

Les sociétés savantes tirent depuis plusieurs années la sonnette d'alarme sur la dégradation de l'offre de soins en périnatalité : augmentation de la mortalité infantile, de la mortalité néonatale, mortalité maternelle élevée, conditions de travail qui ne cessent de se dégrader dans l'ensemble des services engendrant des difficultés de recrutement jamais connues jusqu'alors.

Pour sauver la périnatalité française, et alors que notre pays ne cesse de dégringoler dans les classements internationaux, nous demandons unanimement la révision des décrets de périnatalité de 1998 ; le regroupement des plateaux d'accouchement dans des établissements sécurisés, la transformation des petites maternités en centres périnatals de proximité assurant au plus près le suivi pré et post natal, l'organisation de transports médicalisés adéquats pour permettre un accès rapide et sécurisé à la maternité la plus proche... A l'image des réformes entreprises dans les pays du nord de l'Europe qui ont aujourd'hui l'offre de soins la plus performante, la plus sûre, le suivi le plus individualisé et les meilleurs indicateurs périnataux de notre continent.



Mais nous sommes face à ce paradoxe : alors que nos élus s'alarment de la baisse de la natalité, ils se cramponnent à un modèle sans avenir dont la préservation a pour conséquence directe l'augmentation de la mortalité infantile. Stéphanie Rist compte-t-elle entériner ce choix délétère dans son plan pour les maternités ? A l'approche des élections municipales, laissera-t-elle prospérer sans mot dire les mesures contraires au droit et à la déontologie médicale prises par certains élus locaux ?

Pour en avoir une idée, encore faudrait-il que la ministre de la Santé noue un dialogue avec les professionnels de la périnatalité.

Contact presse

William Lambert

06 03 90 11 19

lambertcommunication@gmail.com